



ASSOCIATION DES  
PRODUCTEURS DE  
FILMS ET DE  
TÉLÉVISION DU  
QUÉBEC

Le 14 août 2009

**L'Honorable James Flaherty**

Ministre des Finances – Finances Canada

Tour est, 19<sup>e</sup> étage, L'Esplanade Laurier

140 rue O'Connor

Ottawa, Ontario, K1A 0G5

*Par courriel*

Objet : Consultations pré-budgétaires 2009

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint le mémoire que l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) dépose dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2009. Ce mémoire porte sur la question suivante : « Quelles sont les mesures fiscales et dépenses de programmes fédérales qui s'imposent pour garantir un avenir prospère et durable aux Canadiens dans une perspective économique ? ».

Selon nous, la relance économique du Canada passe nécessairement par les industries culturelles, et tout particulièrement, elle doit passer par un investissement accru dans l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle. Outre les succès obtenus et l'intérêt des auditoires, la production cinématographique et télévisuelle représente des milliers d'emplois au Canada. Il faut continuer à faciliter l'accès des Canadiens à des productions créées et produites au Canada, avec de la main-d'œuvre canadienne, pour un public canadien, donc des productions qui nous ressemblent. Ce secteur industriel et culturel doit demeurer une priorité pour le gouvernement dans cette période économiquement difficile.

En terminant, l'APFTQ remercie le ministère des Finances ainsi que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de l'opportunité de présenter les priorités de notre industrie, qui permettraient de stimuler l'économie canadienne. Nous avons fait une demande de comparution devant le Comité permanent afin de présenter la situation de notre secteur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Brigitte Doucet

Directrice générale adjointe

[bdoucet@apftq.qc.ca](mailto:bdoucet@apftq.qc.ca)

Tél. : 514-397-8600



ASSOCIATION DES  
PRODUCTEURS DE  
FILMS ET DE  
TÉLÉVISION DU  
QUÉBEC

**CPB 2009**

**Mémoire de  
L'ASSOCIATION DES  
PRODUCTEURS DE FILMS ET DE TÉLÉVISION DU QUÉBEC  
(APFTQ)**

**Présenté au  
Ministère des Finances  
du gouvernement du Canada  
et au Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes**

**Dans le cadre des  
Consultations pré-budgétaires 2009**

**Déposé le 14 août 2009**



ASSOCIATION DES  
PRODUCTEURS DE  
FILMS ET DE  
TÉLÉVISION DU  
QUÉBEC

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (**APFTQ**) représente plus de 130 entreprises de production cinématographique et télévisuelle indépendante, soit la majorité des entreprises québécoises produisant pour tous les écrans, en langue française et en langue anglaise.

Le volume global de la production cinématographique et télévisuelle au Canada a augmenté de 4 % avec un peu plus de **5 milliards de dollars** pour 2007-2008. Cette croissance tient surtout à une activité plus grande dans le secteur de la production étrangère et de service; celui de la production canadienne ayant enregistré **une baisse de 7 %**.

Tout le secteur a été la source, directe et indirecte, de **131 600 emplois** équivalents temps plein (ETP) au Canada en 2007-2008, dont 51 700 emplois (ETP) directs en production cinématographique et télévisuelle.

En cette période économiquement difficile, voici les trois priorités qui permettraient de favoriser la croissance de l'industrie audiovisuelle :

- 1) Augmenter de 20 millions de dollars l'enveloppe budgétaire du Fonds du long métrage du Canada, dont 5 millions de dollars servirait à créer un fonds spécifique pour le long métrage documentaire;
- 2) Soutenir la coproduction internationale en créant un fonds de 30 millions de dollars;
- 3) Abolir certains montants réducteurs du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

## Introduction

Au cours de la dernière année, les producteurs canadiens ont connu du succès au pays et en dehors des frontières, à différents égards. Des dramatiques canadiennes ont occupé un créneau de grande écoute sur les ondes de réseaux de télévision américains; les séries télévisuelles ont toujours la cote, spécialement auprès du public francophone; les films canadiens ont fait des recettes-guichet respectables; des émissions de télévision continuent d'être exportées dans le monde et l'exportation de formats canadiens prend de plus en plus d'expansion<sup>1</sup>. Malgré ces succès, l'industrie de l'audiovisuel requiert une stabilité à l'égard de son financement ainsi que des politiques et de la réglementation qui lui permettront de recommencer à croître dès la reprise économique du pays.

Le volume global de la production cinématographique et télévisuelle au Canada a **augmenté de 4 %** avec un volume d'un peu plus de **5 milliards de dollars** pour 2007-2008. Cette croissance tient surtout à une activité plus grande dans le secteur de la production étrangère et de service, puisque celui de la production canadienne (télévisuelle et cinématographique) a enregistré **une baisse de 7 %**. Le volume de production canadienne représente un peu plus de **2 milliards de dollars**.

Tout le secteur a été la source, directe et indirecte, de **131 600 emplois** équivalents temps plein (ETP) au Canada en 2007-2008, dont 51 700 emplois (ETP) directs en production cinématographique et télévisuelle, représentant une **hausse de près de 6 %** par rapport à 2006-2007. Cependant, entre 2004 et 2008, les emplois ETP ont augmenté à un rythme plus lent que celui de la croissance du volume de production. Cet écart tient à des majorations annuelles de la rémunération ETP moyenne, lesquelles ont eu un effet réducteur sur la création d'emplois puisque, dans certains cas, les budgets moyens par production baissent ou, dans d'autres cas, ne croissent pas au même rythme que le volume de production.

Le volume de production du Québec s'élève à un peu plus de 1,2 milliards de dollars soit environ **23 % du volume national**, il accuse donc une baisse par rapport à l'année précédente. La main-d'œuvre québécoise représente **39 100 emplois** (ETP) directs et indirects. La production d'œuvres de langue française a diminué globalement de 3 %, et cette baisse est presque entièrement attribuable à la production cinématographique.

La production télévisuelle a observé un recul pour la production de langue anglaise mais est restée stable pour la production de langue française. L'APFTQ et les producteurs indépendants qu'elle représente, comptent sur le nouveau Fonds des médias du Canada (FMC) pour continuer ce qui avait été entrepris par son prédécesseur le Fonds canadien de télévision (FCT). Le FMQ doit, comme le FCT l'a toujours été, être l'un des principaux soutiens de la production télévisuelle canadienne afin de sécuriser le financement de l'industrie, tout en continuant d'appuyer la création d'émissions de télévision de grande

---

<sup>1</sup> Informations et données extraites du « *Profil 2009 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada* » une étude publiée par l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPTF) en collaboration avec l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) et le ministère du Patrimoine canadien, dont une copie est disponible au [www.apftq.qc.ca](http://www.apftq.qc.ca) sous l'onglet « publications », février 2009.

qualité qui appartiennent à des genres traditionnellement sous-représentés et en favorisant la diversité de la création. Il faut aussi donner à l'industrie les moyens de produire de plus en plus de contenu audiovisuel multiplateforme afin de s'assurer que les diffuseurs canadiens puissent répondre à la demande, que les Canadiens continuent d'avoir accès à du contenu de qualité et que les émissions canadiennes trouvent une place sur les marchés d'exportation et sur les nouvelles plateformes de diffusion.

En cinéma par contre, le volume de production a **chuté de 7 %** par rapport à l'année précédente. La production cinématographique est estimée avoir été la source de **6 900** emplois ETP, dont 2 700 emplois directs. Les films canadiens ont rapporté aux cinémas canadiens **26 millions de dollars**. Le cinéma a un urgent besoin d'injection de fonds afin de stopper la tendance à la baisse de la production et d'en relancer la croissance.

### **1) Augmenter l'enveloppe budgétaire du Fonds du long métrage du Canada tout en créant un fonds distinct pour le long métrage documentaire**

Nous considérons qu'**une injection de 20M\$ dans le cinéma au Canada est nécessaire pour relancer cette industrie**, soit 15M\$ pour une majoration minimale du FLMC et 5M\$ pour un fonds consacré au documentaire destiné aux salles.

Le volume de production cinématographique a chuté de 7 % par rapport à l'année précédente; 82 œuvres ont été produites comparativement à 105 en 2006-2007. Le volume de production de cinéma de langue anglaise a régressé, mais la baisse la plus prononcée a été dans la production de langue française. Bien que le même nombre de films de langue française ait été produit, le volume de production est inférieur de **16 %** à celui de l'exercice précédent. Ainsi, le budget moyen des œuvres de langue française est passé de 3,4 millions de dollars en 2006-2007 à 2,8 millions de dollars cette année. Tout ça alors que les coûts de production et de main-d'œuvre augmentent. Malgré cette baisse, l'industrie québécoise a été la source de **43 %** du volume global du secteur. Les budgets de production se composent à plus de la moitié de financement public, le FLMC, à lui seul, en représente 25 %. Depuis ses débuts, le Fonds du long métrage du Canada a donné à l'industrie canadienne les moyens nécessaires pour produire des longs métrages de qualité. C'est le principal programme fédéral de soutien, et le plus gros bailleur de fonds du cinéma canadien.

La performance des films canadiens au guichet diffère beaucoup selon la langue du marché considéré. En 2008, les œuvres canadiennes ont recueilli 13,8 % des recettes-guichet sur le marché francophone, alors que la part de ces recettes sur le marché anglophone s'établissait à 1,1 %. Les recettes-guichet nationales étaient en hausse en 2008. Toutefois, la part que représentent les productions canadiennes continue la descente amorcée il y a trois ans. Ainsi, elles ont chuté de 3,2 % l'an dernier à 2,8 % en 2008. Il s'agit d'une tendance importante qui doit être enrayée.

En 2007-2008, le FLMC a investi approximativement 90 millions de dollars dans le développement, la production, la distribution et la mise en marché de longs métrages canadiens. Le Fonds est doté de deux composantes : un volet sélectif et un volet automatique qui est réservé aux sociétés de production ayant généré le plus de recettes-guichet. Ces deux volets, d'une importance comparable, sont malheureusement sous-financés. Les manchettes des journaux ont souvent mentionné que l'industrie québécoise était victime de ses succès : une meilleure performance aux guichets signifie plus de fonds attribués pour reconnaître ces résultats et donc moins de fonds pour le programme sélectif. Le programme sélectif constitue une façon de préserver la diversité des genres, le cinéma d'auteur ainsi que la multiplicité des sources de production. Les deux composantes, qui ont des objectifs différents, doivent être maintenues.

Pour reconnaître et soutenir le succès des productions québécoises et afin de conserver l'équilibre entre les deux marchés linguistiques, c'est tout le budget du Fonds qu'il faut augmenter. **Nous demandons au gouvernement de poser un geste afin d'enrayer la baisse marquée dans la production cinématographique et de relancer économiquement cette industrie. Nous demandons aussi au gouvernement de reconnaître et soutenir les succès exceptionnels de l'industrie québécoise et les besoins de l'industrie canadienne en augmentant de 15M\$ l'allocation budgétaire du Fonds du long métrage du Canada.**

Le budget actuel du Fonds ne permet pas d'élargir l'admissibilité aux longs métrages documentaires sans réduire la production de longs métrages de fiction déjà sous financée. L'importance du documentaire destiné aux salles et sa popularité grandissante auprès du public canadien sont remarquables. Malgré cela, la production de documentaires destinés aux salles a ralenti en 2007-2008, on a produit 10 documentaires plutôt que 14 comme l'année précédente. L'incertitude du financement de ce type de production n'a pas permis au secteur du documentaire de se consolider. Téléfilm Canada, en partenariat avec le Groupe de fonds Rogers, gère depuis trois années un programme pour le long métrage documentaire. Grâce à cette entente, 1,5 millions de dollars sont disponibles cette année. Non seulement cette somme n'est pas suffisante, mais la partie gouvernementale de ce fonds provient du FLMC. Afin de favoriser l'émergence du documentaire au Canada, dans les deux marchés linguistiques, il est essentiel de prévoir un Fonds qui y sera spécialement consacré, sans amputer le FLMC. **Nous demandons donc au Gouvernement de créer un fonds de 5M\$ réservé spécifiquement au long métrage documentaire, et ce, de façon permanente.**

## ***2) Soutenir la coproduction internationale***

Une injection de **30M\$ pour la création d'un fonds de coproduction** permettrait de relancer ce modèle d'affaires qui arriverait à point dans un moment où tous les pays cherchent des solutions au financement de leur production nationale. Les coproductions avec l'étranger permettent aux producteurs participants de mettre en commun des ressources créatrices, artistiques, techniques et financières pour réaliser des œuvres

réputées « locales » chez eux. Le savoir-faire des producteurs canadiens est reconnu à travers le monde, et ce, depuis plusieurs années.

La réalité économique de l'industrie exige que les producteurs créent des partenariats étrangers pour maintenir leur volume de production. Non seulement la coproduction répond aux objectifs de la diversité culturelle mais elle favorise un partenariat qui permet généralement de compléter le montage financier de projets pour lesquels les seules ressources nationales sont insuffisantes. En fait, elle vise le partage des risques financiers et la réciprocité ce qui, à terme, signifie une croissance de l'activité de production tout en assurant une diffusion sur les marchés des partenaires. La diffusion internationale, c'est la diffusion de l'image de marque des productions canadiennes, et de celle du Canada.

En 2008, on constate **une diminution de 48 %** du volume par rapport à celui de l'an dernier. Le volume des coproductions cinématographiques officielles a **diminué de 264 millions de dollars** au cours de l'exercice ! Cette dégringolade fait aboutir la coproduction à son plus bas niveau en onze ans, et c'est le cinéma qui subit la plus grande diminution.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce déclin. Une de celles-ci, mais non la moindre, est que le financement actuel disponible au Canada est insuffisant. Aussi, les politiques canadiennes de financement sont mal adaptées aux besoins de la coproduction internationale et certains traités de coproduction auraient besoin d'être revus et adaptés aux nouvelles réalités.

Le Canada a déjà été chef de file en coproduction internationale, notamment avec les productions jeunesse et les documentaires. Un certain équilibre a déjà régné quant à l'alternance des productions majoritaires et minoritaires. Malheureusement, depuis quelques années, le Canada et surtout le Québec, deviennent de plus en plus des partenaires minoritaires face à leurs partenaires étrangers. Pendant que certains espèrent que la coproduction devienne un mode alternatif de financement au Canada, la réglementation se complexifie de plus en plus et nuit à la croissance de la coproduction. Le Canada n'est plus considéré comme un partenaire de premier plan par ses alliés reconnus.

La coproduction a déjà fait ses preuves par le passé. Aujourd'hui c'est de soutien dont elle a besoin. Des mesures énergiques doivent être mises en place pour freiner l'érosion de la place culturelle et économique que le Canada occupe dans le monde. Car, il s'agit bel et bien d'un enjeu de société. À l'ère des frontières virtuelles, si nous ne défendons pas notre territoire culturel à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, d'autres forces envahiront les marchés très rapidement. **Un fonds de 30M\$ doit être consacré à la coproduction, sans plus attendre.**

### ***3) Abolir certains montants réducteurs du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne***

En règle générale, le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) correspond à 25 % de la dépense de main-d'œuvre

admissible au Canada engagée par une société de production admissible, ne pouvant dépasser 60 % du coût de la production. Le taux réel ne peut donc dépasser 15 % du coût de la production, net de tout montant d'aide. En effet, le coût de la production doit être réduit de tout montant d'aide, tel que défini à l'article 12(1)(x) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Notamment, un montant d'aide inclut un montant reçu à titre de contribution, d'aide, de prime, de subvention, de déduction de l'impôt à l'égard du coût d'un bien ou à l'égard d'une dépense engagée.

La production canadienne d'émissions de télévision et de films tient son financement de diverses sources publiques et privées, à la fois canadiennes et étrangères. Les sources publiques ont beaucoup contribué au financement global de la production canadienne en 2007-2008. Les crédits d'impôt provinciaux fournissent l'apport le plus important, soit une moyenne de 16 %, tandis que les crédits d'impôt fédéraux ont fourni une moyenne de **10 %** du financement global. Pour le cinéma, cet apport diminue à une moyenne de **7 %**, qui tombe à **4 %** pour le cinéma de langue française. Certains films de langue française obtiennent aussi peu que 2 % en crédit d'impôt fédéral. On est loin du 15 % annoncé !

Tel que nous vous l'avons démontré dans ce mémoire, les productions de long métrage ont grandement besoin d'un soutien accru de la part du gouvernement fédéral. **Nous vous demandons donc d'assouplir les règles du programme du CIPC pour les productions de long métrage destinées aux salles (fiction ou documentaire) afin qu'elles puissent bénéficier d'un crédit d'impôt plus significatif.** Pour ce faire, les aides gouvernementales et non gouvernementales, à l'exception des crédits d'impôt provinciaux, pourraient être prescrites afin de ne plus être des montants réducteurs. Ainsi, elles ne viendraient plus réduire le coût de production servant à déterminer la valeur de la main-d'œuvre admissible au crédit d'impôt. Nous avons évalué cette mesure à un peu plus de **16 millions de dollars**.